

FONDATION
HOSPITALIERE
D'AMOS
INC

RAPPORT ANNUEL

2024-2025



- **QUI SOMMES-NOUS**

Depuis 1986, la Fondation hospitalière d'Amos Inc. soutient financièrement le réseau de santé de la MRC d'Abitibi dans le but de bonifier l'offre de soins et le parc d'équipements disponibles dans ce secteur. Plusieurs bénévoles ainsi que les membres du conseil d'administration s'impliquent dans les activités de la fondation et dans la gestion de celle-ci, qui aura, au fil des ans, amassé plus de 7 millions de dollars.

La fondation vise l'humanisation et l'amélioration des soins de santé et entretient d'étroites relations avec le Centre de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) dans le secteur d'Amos. La fondation soutient principalement le centre hospitalier d'Amos, mais également les principaux programmes-services du CISSSAT soit, le soutien à l'autonomie des personnes âgées, tant à domicile qu'en CHSLD, la réadaptation en déficience intellectuelle, en trouble du spectre de l'autisme et en déficience physique, ainsi que la réadaptation pour les personnes vivant un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme. Enfin, elle soutient également les services en santé mentale.

Par ailleurs, la fondation soutient les organismes communautaires dûment enregistrés de la MRC d'Abitibi qui ont pour mission d'améliorer les conditions de vie et de santé des personnes de notre territoire.

Plus que jamais nous réitérons l'importance de :



• NOTRE ÉQUIPE

Composée de 14 administrateurs bénévoles et d'une personne ressource à la coordination, les administrateurs et la coordonnatrice voient à la bonne gestion de la fondation et s'assurent que chaque don reçu soit utilisé de la meilleure façon possible.

Présidente : Mme Lyse Landry

1ère Vice-présidente : Mme Sylvie Roux

2^{ème} Vice-président : M. Jean Dulac

Directeur : M. Sylvain Lavallée

Secrétaire : Mme Annie Audet

Trésorier : M. Joel Laplante

Mme Isabelle Charron

Mme Danielle Fournier

Mme Marie-Pier Tremblay

M. Claude P. Bigué

M. John Laverdière

M. Jean McGuire

M. Pascal Sayeur

M. Christian Viens

Mme Sylvette Gilbert, coordonnatrice

En cours d'année, les membres du conseil d'administration ont tenu trois assemblées régulières et une assemblée extraordinaire. Les membres du comité exécutif, pour leur part, se sont réunis à une occasion. Une assemblée générale annuelle s'est tenue le 14 janvier 2025 conformément aux règlements de la fondation.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

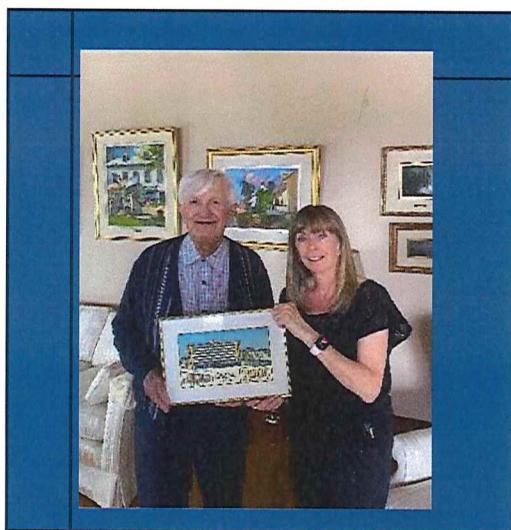
Chers donateurs et chères donatrices,

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre soutien envers la Fondation hospitalière d'Amos. Au cours de la dernière année, nous avons amassé grâce à votre générosité, 268 000 \$.

Chaque don est un geste de bienveillance envers toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, qui ont besoin à un moment de leur vie de soins et de services de santé que nous souhaitons offrir chez nous, à Amos ! Il est très gratifiant pour notre équipe d'administrateurs de pouvoir compter sur votre générosité.

En janvier 2025, nous avons accueilli un nouvel administrateur, M. Claude Bigué, juge à retraite. Celui-ci a remplacé Dr Jean-Mathieu Racicot qui a été administrateur quelques années.

Nous avons aussi accepté la démission de Dr Robert Adam, le 14 janvier 2025, lequel s'est impliqué pendant 19 ans à titre d'administrateur et président d'honneur. Mme Sylvie Roux, vice-présidente, lui a remis une œuvre d'un artiste de notre région en gage de reconnaissance pour cette contribution remarquable.



Soyez assurés que nous maintiendrons notre engagement pour la prochaine année. Notre équipe de bénévoles s'assure d'une saine gestion des dons reçus, nous continuerons à bien investir chaque dollar reçu, et ce, dans la continuation de notre mission : l'amélioration des soins, l'acquisition d'équipements médicaux, l'innovation, le soutien des équipes de soins et le bien-être des patients et résidents.

Merci infiniment !

Diane Lamondry

- FAITS SAILLANTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Le début de la nouvelle année financière a été marqué par le déménagement de notre bureau administratif au CLSC d'Amos le 18 octobre 2024.

En novembre, nous avons institué un nouveau partenariat avec la Fondation Olo afin de venir en aide aux jeunes familles de notre territoire. Ainsi, les intervenants en petite enfance du CLSC d'Amos ont pu supporter plusieurs familles démunies qui ont de jeunes enfants.

En janvier 2025, nous étions très heureux d'accueillir un nouvel administrateur, soit M. Claude P. Bigué, juge à la retraite très impliqué à Amos. Toujours en janvier, nous concluons une entente avec Enfant Soleil qui versera à la fondation la somme de 15 900 \$ pour l'achat d'équipements spécialisés pour le département de pédiatrie de l'hôpital d'Amos.

En guise de reconnaissance à nos fidèles donateurs, nous avons commencé à publier notre capsule HÉROS DU MOIS sur Facebook. Ainsi, à chaque mois, un donateur ou une donatrice s'étant démarqué pour sa générosité fait l'objet d'une capsule. Nous avons débuté en force en juillet 2024 avec notre tout premier héros : Dr Robert Adam. Nous vous invitons à nous suivre sur Facebook pour connaître tous nos héros.

Nous ne pouvons passer sous silence l'engagement que nous avons reçu de Agnico Eagle qui versera 10 000 \$ à la Fondation pour les 3 prochaines années. Partenaire de longue date, nous sommes très reconnaissants envers ce donateur majeur.

Soulignons également notre soutien à un organisme régional qui offre des services sur notre territoire. Pour une deuxième année, nous avons soutenu la Société Alzheimer, secteur Amos.

Enfin, nous sommes très fiers d'avoir pu finaliser cette année notre engagement auprès du département d'ophtalmologie de l'hôpital d'Amos en injectant 127 294 \$. Il s'agissait d'un engagement de 400 000 \$ au total.



Dre Pascale Dubé et son équipe du département d'ophtalmologie de l'hôpital d'Amos.

• NOS RÉALISATIONS

Outre le soutien au département d'ophtalmologie mentionné plus tôt, la fondation a également répondu à plusieurs besoins provenant de l'hôpital d'Amos, du CHSLD d'Amos et du Centre de réadaptation à Amos. En 2024-2025 la fondation a versé 561 000 \$ en dons.

Investissements majeurs :

- Équipements en ophtalmologie à l'hôpital d'Amos : 127 294 \$
- Échographe et équipements pour la salle d'angiographie (radiologie) à l'hôpital d'Amos : près de 189 118 \$
- 2^e appareil d'échographie type intermédiaire pour le bloc opératoire à l'hôpital d'Amos : 64 412 \$
- Moteurs chirurgicaux à l'hôpital d'Amos : 46 277 \$
- Colonoscope à l'hôpital d'Amos : 34 877 \$
- Matelas curatifs et matériel de stimulation au CHSLD Amos : 27 739 \$
- Société Alzheimer secteur Amos : 20 000 \$
- Lames pour laryngoscope à l'hôpital d'Amos : 15 166 \$
- Matériel pour assurer la sécurité des résidents en ressource intermédiaire (clientèle en déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme) à Amos : 12 007 \$

La Fondation hospitalière d'Amos est aussi fière d'avoir pu donner un coup de pouce quant à l'hébergement d'hommes et de femmes de notre territoire ayant eu recours à des traitements de radiothérapie qui sont offerts à Rouyn-Noranda. La fondation a ainsi consenti près de 7 246 \$ pour des nuitées dans différents hôtels de Rouyn-Noranda.

Au niveau des revenus, nous avons comptabilisé 268 000 \$ (417 000 \$ l'an dernier) en dons et 130 000 \$ (124 000 \$ l'an dernier) en intérêts sur les différents placements pour un total de 398 000 \$ (541 000 \$ l'an dernier). De plus, une somme de 864 000 \$ (879 000 \$ l'an dernier) est comptabilisée en produits reportés, il s'agit de dons spécifiques pour lesquels aucune dépense n'est réalisée au 31 août 2025.

En ce qui a trait aux dépenses (charges), lesquelles représentent les projets auxquels la fondation a consenti, ce sont près de 561 000 \$ (477 000 \$ l'an dernier) qui ont été versé notamment à l'hôpital d'Amos pour l'amélioration des soins et de la qualité de vie. Les autres éléments de dépenses sont principalement des frais liés aux activités de financement, aux honoraires professionnels et au salaire de la coordonnatrice.

- **NOS REMERCIEMENTS**

Encore cette année nos plus sincères remerciements sont adressés à toutes les personnes ayant fait un don à la Fondation hospitalière d'Amos Inc. La fondation est très reconnaissante quant à l'appui de fidèles supporteurs qui année après année font preuve de générosité. À toutes ces personnes, organismes ou entreprises, nous réitérons notre gratitude et notre engagement à assurer une saine gestion des dons reçus, en toute intégrité et avec une ouverture à tous les projets nous permettant de faire face aux défis qui seront devant nous pour la prochaine année.

Merci à nos donateurs majeurs (10 000 \$ et plus) pour l'année 2024-2025 :



Merci également à tous nos partenaires, dont madame Geneviève Fugère, représentante du CISSSAT, ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration qui investissent bénévolement temps et énergie auprès de la Fondation hospitalière d'Amos.

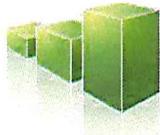
États financiers de

***Fondation hospitalière d'Amos
inc***

Pour l'exercice se terminant le
31 août 2025

Table des matières

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	1
Etat du résultat	3
Etat des actifs nets	4
Bilan	5
Etat des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de,
FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC, qui comprennent le bilan au 31 AOÛT 2025, l'état du résultat, l'état des actifs nets négatif ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 AOÛT 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC tire des produits de dons et d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'autofinancement comptabilisés, de l'excédent des produits et des charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ainsi que de l'actif à court terme pour l'exercice se terminant le 31 AOÛT 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 AOÛT 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

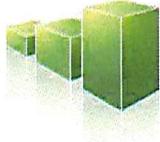
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada (NCA) permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NCA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Christine Noel CPA inc

Christine Noel CPA inc.
Par Christine Noel CPA auditrice
Amos, le 7 janvier 2026

Fondation hospitalière d'Amos inc

État du résultat

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Dons (Note 5)	268 069	417 118
Placements - Intérêts	130 245	124 111
	<hr/>	<hr/>
	398 314	541 229
CHARGES		
Salaires et charges sociales	28 087	28 726
Assurance-vie et responsabilité	3 521	2 676
Donations	561 047	477 615
Fournitures et papeterie	3 662	5 572
Honoraires professionnels	3 198	3 198
Informatique et réseaux sociaux	8 919	9 035
Immobilisations acquises à même les revenus	1 223	-
Intérêts et frais bancaires	1 497	970
Télécommunications	1 523	1 300
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	612 677	529 092
	<hr/>	<hr/>
	(214 363)	12 137

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation hospitalière d'Amos inc

État des actifs nets

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2025

	2025 \$	2024 \$
SOLDE AU DÉBUT	2 961 958	2 949 821
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(214 363)	12 137
SOLDE À LA FIN	<u><u>2 747 595</u></u>	<u><u>2 961 958</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Bilan

31 août 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	89 104	83 750
Intérêts courus à recevoir	71 627	56 226
Taxes à recevoir	787	708
	<hr/> 161 518	<hr/> 140 684
PLACEMENTS À LONG TERME (Note 3)	3 454 118	3 704 735
	<hr/> 3 615 636	<hr/> 3 845 419
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	4 038	3 882
Produits et apports reportés au prochain exercice (Note 4)	864 003	879 579
	<hr/> 868 041	<hr/> 883 461
ACTIFS NETS		
Actif net non affecté	2 747 595	2 961 958
	<hr/> 2 747 595	<hr/> 2 961 958
	<hr/> 3 615 636	<hr/> 3 845 419

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fondation hospitalière d'Amos inc

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(214 363)	12 137
	<u>(214 363)</u>	<u>12 137</u>
<i>Variation nette des éléments hors caisse :</i>		
Intérêts courus à recevoir	(15 401)	(9 926)
Taxes à recevoir	(79)	(156)
Fournisseurs et charges à payer	156	(9 964)
Produits et apports reportés au prochain exercice	<u>(15 576)</u>	<u>(63 224)</u>
	<u>(245 263)</u>	<u>(71 133)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(494 383)	(1 067 634)
Disposition de placements	<u>745 000</u>	<u>1 152 884</u>
	<u>250 617</u>	<u>85 250</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	5 354	14 117
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	83 750	69 633
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u>89 104</u>	<u>83 750</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :		
Encaisse	<u>89 104</u>	<u>83 750</u>
	<u>89 104</u>	<u>83 750</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2025

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme est une fondation publique dont les principaux buts sont d'améliorer et humaniser les soins de santé existants, de diminuer le nombre de déplacements vers les grands centres et de favoriser la venue et le maintien d'effectifs médicaux dans le secteur d'Amos.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

Utilisation d'estimations

Lorsque la direction établit les états financiers conformément aux NCOSBL, elle doit procéder à des estimations et poser des hypothèses à l'égard des éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture.

L'organisme établit ses hypothèses en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours ou les mesures qu'elle pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les estimations sont revues périodiquement, et les ajustements apportés aux estimations sont pris en compte dans le résultat de l'exercice concerné. Ces estimations font l'objet d'une incertitude de mesure et les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Placements

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont passées en charge au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2025

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Comptabilisation des produits

L'organisme comptabilise les produits de la manière suivante :

- les promesses de dons sont comptabilisées sur base d'encaissement en raison de l'incertitude liée à leur recouvrement, et les informations sur les souscriptions à recevoir sont fournies par voie de note seulement;
- les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés linéairement sur la durée du dépôt à terme;

En tout les cas, l'organisme constate ses produits lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables, que le recouvrement est raisonnablement assuré et qu'il n'existe aucune obligation importante quant à l'exécution de la prestation.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse ainsi que des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2025

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3 PLACEMENTS À LONG TERME

	2025	2024
	\$	\$
Compte épargne	752 853	1 315 051
Dépôts à terme, 1,65 % à 5,65 % (1,65 % à 5,65 % en 2024)	a) 2 700 015	2 388 434
Œuvre d'art	1 250	1 250
	3 454 118	3 704 735

a) Les dépôts à terme viennent à échéance au cours des prochains exercices comme suit :

2026	685 015
2027	445 000
2028	720 000
2029	100 000
2030	750 000
	2 700 015

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2025

4 PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

Les produits reportés sont constitués des sommes reçues de diverses sources pour lesquelles l'organisme s'est engagé à financer l'achat de différents équipements tels que désignés par les donateurs. Par conséquent ces dons spécifiques sont reportés jusqu'à ce que les conditions soient remplies.

	2025	2024
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	879 579	942 803
Dons spécifiques pour lesquels les conditions d'utilisation ont été réalisées et qui ont été constatés au cours du présent exercice	(102 492)	(101 989)
Dons spécifiques encaissés mais non encore réalisés	86 916	38 765
SOLDE À LA FIN	864 003	879 579

5 PRODUITS DE DONS

	2025	2024
	\$	\$
Dons encaissés en cours d'exercice	252 493	353 894
Dons spécifiques reportés aux exercices subséquents	(86 916)	(38 765)
Dons spécifiques des exercices précédents constatés au cours du présent exercice	102 492	101 989
	268 069	417 118

a) Promesses de dons à recevoir :

Plusieurs donateurs et donatrices se sont engagés à verser des dons à la Fondation au cours des prochaines années mais ces engagements ne sont pas comptabilisés vu l'incertitude liée à leur recouvrement. Selon les meilleures estimations de l'organisme, ils représentent les sommes suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Souscriptions à recevoir	8 000	17 000

Fondation hospitalière d'Amos inc

Notes aux états financiers

Le 31 août 2025

6 ÉVENTUALITÉS

La Fondation est propriétaire et bénéficiaire d'une police d'assurance-vie au montant de 50 000 \$. Les primes annuelles de cette police sont assumées par la personne dont la vie est assurée et par conséquent un revenu de don équivalent à la charge est constaté dans les produits.

7 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'entité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'entité est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir. L'entité est peu ou pas exposé à ce risque du fait que tous les débiteurs proviennent d'organisme gouvernemental reconnu.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, soit ses placements. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'entité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

8 CONTINGENT DES VERSEMENTS

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles (contingent des versements) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le contingent des versements est un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Aux fins du calcul de ce contingent à la date du bilan, l'organisme a déterminé qu'il respecte les conditions du contingent des versements.